



Katrin JADIN
Députée fédérale
Echevine de la Ville d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Violence conjugale : tentatives de meurtre en amont !
- Bruxelles, le 9 décembre 2020 -

Malheureusement, la violence conjugale reste à l'heure actuelle un problème qui est difficile à traiter. Les chiffres publiés dans la banque de données nationale générale (BNG) n'indiquent pas de tendance à la hausse ou à la baisse. Par contre, le nombre de tentatives de meurtres a été plus élevé l'année dernière que les années précédentes. 88 cas ont été enregistrés en 2019, avec pas moins de 78 tentatives et 10 faits accomplis. Depuis 2015, le nombre de cas de violence domestique signalés oscille entre 37 445 et 38 703 par an.

La Députée fédérale Katrin JADIN (MR), qui a interrogé la ministre de l'Intérieur concernant les chiffres de la violence domestique, craint que le nombre de tentatives ait encore augmenté cette année : « *Comme les familles ont dû passer beaucoup plus de temps chez eux en raison des confinements imposés dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, nous pouvons supposer que les agressions physiques ont également augmenté* ».

Dans sa réponse écrite, la ministre de l'Intérieur Annelies VERLINDEN (CD&V) rappelle que la Belgique a ratifié en date du 14 mars 2016 la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) s'engageant ainsi à lutter efficacement contre cette violence sous toutes ses formes.

En septembre 2020, le groupe d'experts indépendants pour la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique (GREVIO) a publié son premier rapport sur la politique belge en la matière et a constaté dans les politiques de notre pays une certaine invisibilité des mesures contre les violences envers les femmes. En raison de la neutralité des sexes menée en Belgique, il n'est d'ailleurs actuellement pas possible de faire une différence dans les statistiques entre le sexe des victimes de violence.

Cependant, la ministre souligne que les services de la police fédérale travaillent à fournir dorénavant des données relatives au sexe des victimes.

En outre, la Direction générale sécurité et prévention (DGSP) a financé l'étude de la KUL « *La chaîne causale constructive de la violence conjugale selon la perspective situationnelle de l'auteur* ». Cette étude servira de base pour évaluer l'actuel politique de prévention et pour proposer de nouvelles recommandations politiques. La DGSP a également accordé des subventions à 109 communes par le biais du plan stratégique de prévention et de sécurité afin de développer des projets de prévention contre divers problématiques de violence.

Une trentaine de communes ont fait de la violence intrafamilial une priorité et ont développé des projets de prévention dans ce sens. Les différents projets ainsi que des informations spécifiques sur de différents aspects des violences de genre peuvent être consultés sur le site web www.besafe.be.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**
Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be